



## Information aux Parents d'élèves concernant la circulation et le stationnement aux abords de l'école JEAN DE LA FONTAINE

À L'HERBERGEMENT le 02/09/2021

Madame, Monsieur,

Suite à la rentrée des élèves de l'école Jean de la Fontaine, je tenais à vous rappeler les règles relatives à la circulation et au stationnement des véhicules aux abords de l'école.

Un sens unique de circulation est institué les jours d'école (lundi mardi jeudi et vendredi) au moment des entrées (c'est-à-dire entre 8h40 – 9h00 et 13h10 – 13h20) et des sorties des enfants, (c'est-à-dire entre 11h40 – 12h00 et 16h25 - 16h45).

En dehors de ces horaires d'entrée et sortie des enfants à l'école, et durant les vacances scolaires, le double sens de circulation est possible.

Il s'agit avant tout de sécuriser les enfants, en particulier avec les 2 points d'arrêts du car, rue de l'Eviaud et rue du Moulin des Champs, sans entraver la circulation des riverains et en fluidifiant les déplacements des véhicules. Ainsi :

- **Pour les personnes arrivant du Centre Bourg : la circulation se fait :**

Entrée : rue de l'Eviaud

Sortie : rue du Moulin des Champs

- **Pour les personnes arrivant du Lotissement du Fief du Moulin : la circulation se fait :**

Passage par la rue du Moulin des Champs

Retour vers le lotissement du Fief du Moulin par la rue de l'Eviaud.

**Enfin, pour la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons que le stationnement sur les arrêts de bus, sur le trottoir ou sur des places réservées aux personnes handicapées est interdit. Un parking de 14 places a été créé en face de l'école : il est réservé aux Parents d'élèves**, je vous remercie de bien vouloir respecter les consignes affichées sur le parking pour la fluidité des entrées / sorties.

La Police Municipale Intercommunale est régulièrement présente sur la Commune, et est susceptible de vérifier la bonne application de la réglementation. En cas de non-respect, elle est habilitée à verbaliser les contrevenants (pour mémoire, la contravention s'élève à 135 €).

**Nous souhaitons vous rappeler que le but est avant tout de permettre aux enfants de cheminer sur le trottoir, en toute sécurité.**

Nous comptons sur votre participation à tous pour la sécurité de nos enfants et vous remercions de votre collaboration, et vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'expression de mes salutations respectueuses.

Madame la Maire  
Anne BOISTEAU-PAYEN

**PLAN AU VERSO**

75

